

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2380

25 septembre 2012

### SOMMAIRE

7 d'Armor Luxembourg .....	114198	Hotami Investissement S.A. ....	114233
8.D.C. ....	114227	Hotelturist Investment S.A. ....	114234
Aabar Luxembourg S.à r.l. ....	114199	HSBC Global Investment Funds .....	114234
Advent Global Fund .....	114233	HTF US Life 2 S.à r.l. ....	114223
American Flag Industry S.A. ....	114199	Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l. ....	114231
Apollo 11 S.à r.l. ....	114227	Hunza Ventures II S.C.A., SICAR .....	114234
Auchan International S.A. ....	114194	ID-Web .....	114239
Berens ICS S.à r.l. ....	114234	ID-Web .....	114239
Black & Decker Luxembourg S.à r.l. ....	114223	ID-Web .....	114239
CEEREF Management Company .....	114232	ID-Web .....	114240
Delta I S.à r.l. ....	114202	ID-Web .....	114239
Diam International S.à r.l. ....	114202	ID-Web .....	114239
DIF Infrastructure Capital Holdings (Fran- ce) S.à r.l. ....	114200	Imlove S.A. ....	114240
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l. ....	114211	Immobilière Thibo - Olmedo .....	114240
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l. ....	114224	Instacom International S.A. SPF .....	114235
EVRAZ Greenfield Development S.A. ....	114214	Intelligentsia Consultants S.à r.l. ....	114221
Finimmo Luxembourg S.A. ....	114227	Les Arquebusiers S.A. ....	114199
Fremantle Investments S.A. ....	114221	LuxCloud S.A. ....	114205
Fritz Meyer Lux Bauunternehmung S.à r.l. .....	114194	Maharishi Press S.A. ....	114205
Ha Ka Lux 2 S.A. ....	114232	Microfinance Loan Obligations S.A. ....	114224
Ha Ka Lux S.A. ....	114232	OIRP Investment 8 S.à r.l. ....	114231
Hambleton Hall S.A. ....	114232	PFCE Hungary S.à r.l. ....	114200
Harmonie Hautcharage A.s.b.l. ....	114236	RoCo Investment S.à r.l. ....	114194
Herald Ludwigshafen S.à r.l. ....	114204	Société de Gestion Immobilière Luxem- bourg S.à r.l. ....	114228
Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l. ....	114230	The New Century Fund .....	114239
Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l. ....	114230	Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l. ....	114230
Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l. ....	114230	Venus Acquisitions S.à r.l. ....	114224
Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l. ....	114231	West of England Insurance Services (Lu- xembourg) S.A. ....	114235
Highland VII - PRI (2) S.à r.l. ....	114229		
Horefi S.à r.l. ....	114233		

**Fritz Meyer Lux Bauunternehmung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 146.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012100839/10.

(120138457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

**RoCo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 168.337.

Il résulte de la Résolution prise par l'associé unique en date du 3 août 2012 que:

- la société PROCEDIA SARL a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie A, avec effet immédiat;
- M. Gabriel JEAN a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDET et M. Roel SCHRIJEN, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été nommés au poste de gérant de catégorie A;
- M. Simon GRAHAM, demeurant à La Rocque, route des Hougues, Castel, Guernsey GY5 7QH, Iles anglo-normandes, Royaume-Uni, et Mme Irina GIZIKOVA, demeurant au 29, rue Maxim Gorki, CY-4103 Agios Athanasios, Limassol, Chypre, ont été nommés au poste de gérant de catégorie B.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2012101113/18.

(120138597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

**Auchan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 73.616.

L'an deux mille douze, le vingt-deux août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AUCHAN INTERNATIONAL», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 222 du 23 mars 2000. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 734 du 7 septembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- Refonte intégrale des statuts sans modification de l'objet social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans modification de l'objet social, comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «AUCHAN INTERNATIONAL S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société a pour objet de servir de centrale de référencement et d'achat internationale.

Elle a également pour objet les activités suivantes: publicité, fourniture et rassemblement d'informations, assurance et réassurance, recherche scientifique, relations avec les autorités nationales et internationales, centralisation des travaux comptables, administratifs et d'informatique, centralisation des opérations financières et de couverture de risques résultant des fluctuations des taux de change des monnaies ainsi que toutes activités ayant un caractère préparatoire ou auxiliaire pour les sociétés du groupe.

La société pourra faire, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut réaliser son objet directement ou à l'intervention de tierces personnes.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à 500.000 euros (cinq cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de 25 euros (vingt-cinq euros) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi de mai, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Les actionnaires seront convoqués par le Conseil d'administration ou par tout mandataire désigné par le Conseil. La convocation pourra être effectuée par écrit, lettre recommandée, télégramme, télécopie ou email. Elle devra préciser le lieu, l'heure de l'assemblée et son ordre du jour.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres; le nombre exact ainsi que leur rémunération le cas échéant étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. En cas d'absence du président du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration désignent, à la majorité et parmi les membres présents, un président de séance.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs, ou d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B dans le cas où des catégories d'administrateurs sont créées, ou d'un mandataire désigné par le Conseil d'Administration au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou

les personnes convoquant la réunion déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Si tous les administrateurs sont présents ou représentés, et déclarent avoir été dûment convoqués et/ou informés de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration, la réunion du Conseil d'Administration pourra être tenue sans convocation préalable. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Si des catégories d'administrateurs sont créées, le mandat pourra être donné abstraction faite de la catégorie à laquelle appartient l'administrateur désirant se faire représenter.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si des catégories d'administrateurs ont été créées, un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B doivent au minimum être présents ou représentés pour que les délibérations soient valablement prises. Si le quorum n'est pas obtenu lors de la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans le cas où des catégories d'administrateurs existent, la majorité devra être atteinte au sein de chaque catégorie. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

#### **Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire

et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes le cas échéant, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à environ EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40108. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111538/242.

(120151165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**7 d'Armor Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3220 Bettembourg, 15, rue Auguste Collart.

R.C.S. Luxembourg B 165.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012101316/12.

(120138426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

**Aabar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 752.775,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.459.

Suite à une contribution de parts sociales dans le capital de Aabar Holdings S.à r.l. par Aabar Investments PJS en date du 4 avril 2012, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Aabar Holdings S.à r.l. 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	30.111
Total	30.111

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012101329/19.

(120138742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Les Arquebusiers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 142, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 161.174.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2012, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2012, LAC/2012/35906.

Que les résolutions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la société anonyme «Les Arquebusiers S.A.», ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 142, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 161.174, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 29 avril 2011, publié au Mémorial des Sociétés et Associations C numéro 1851 du 12 août 2011:

- d'accepter la démission de Monsieur José MONIVAS et de Monsieur Georges Muller en leur qualité d'Administrateurs;

- de nommer Madame Sundhevy OUM-GOLOT, née le 27 septembre 1971 à Phnom-Penh (Cambodge), demeurant au 104, Rue Pierre KRIER L-1880 Luxembourg, et Mademoiselle Claire PIGNOT, née le 31 mars 1982 à Mont-Saint-Martin (France) demeurant à L-8095 Bertrange, 8, Cite Henri Dunant; comme nouveaux administrateurs de la société pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111770/23.

(120150872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**American Flag Industry S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 56.454.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 19 avril 2012, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de la société suivante:

- la société anonyme AMERICAN FLAG INDUSTRY S.A., siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40 rue Sainte Zithe, dénoncé en date du 21 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> S. Ferring.

Référence de publication: 2012101349/15.

(120138894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**DIF Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.078.

Le siège de La Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> août 2012.

Le gérant de La Société, MUTUA (Luxembourg) S.A., est résigné au 1<sup>er</sup> août 2012.

DIF Management Luxembourg S.à r.l., avec son siège en 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé comme gérant unique de La Société à partir de 1<sup>er</sup> août 2012.

Le Reviseur d'Entreprise de la Société, BDO Audit, est résigné au 1<sup>er</sup> août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*DIF Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l.*

*DIF Management Luxembourg S.à r.l.*

*Gérant*

Référence de publication: 2012101498/18.

(120138938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 444.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 21<sup>st</sup>, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of PFCE Hungary S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 12<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1059 of October 11<sup>th</sup>, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on July 27<sup>th</sup>, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at four hundred and four thousand euro (EUR 404,000) represented by four hundred and four (404) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000), so as to raise it from its present amount of four hundred and four thousand euro (EUR 404,000) to four hundred forty-four thousand euro (EUR 444,000), by issuing forty (40) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing shares.



### *Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the forty (40) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (EUR 1,000), so that the amount of forty thousand euro (EUR 40,000) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

### *Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at four hundred forty-four thousand euro (EUR 444,000), represented by four hundred forty-four (444) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française**

L'an deux mille douze, le vingt et un août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Hungary S.à r.l., avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1059 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 juillet 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent quatre mille euros (404.000.- EUR) représenté par quatre cent quatre (404) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quarante mille euros (40.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre mille euros (404.000.- EUR) à quatre cent quarante-quatre mille euros (444.000.- EUR), par l'émission de quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription et Libération*

Et à l'instant, les quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quarante mille euros (40.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Deuxième résolution*

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent quarante-quatre mille euros (444.000.- EUR), représenté par quatre cent quarante-quatre (444) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2012. LAC/2012/39895. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédictée société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111866/93.

(120150928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Delta I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Diam International S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 50.010.101,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of July.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Diam Recovery Holdings LLC., a limited liability company registered and existing under the laws of Delaware, with registered office at 1001 Brickell Bay Drive, 27<sup>th</sup> Floor, Miami, Florida 33131, United States of America with registration number 4289581,

here represented by Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Diam International S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1A, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 131 153, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 10 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2184, on 3 October 2010, whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 8<sup>th</sup> March 2011, filed with the Luxembourg trade and companies' register, on 15 September 2011.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder hereby resolves to change the denomination of the Company from "Diam International S.à r.l." into "DELTA I S.à r.l."

*Second resolution*

Following the resolution here above, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

**" Art. 1. Name and Duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of DELTA I S.à r.l. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration."

*Third resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

#### Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 5, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration number with the Luxembourg trade and companies register is B 142 389, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Sole Shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator shall realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

#### Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Diam Recovery Holdings LLC., une limited liability company constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social à 1001 Brickell Bay Drive, 27<sup>th</sup> Floor, Miami, Florida 33131, Etats Unis d'Amérique enregistrée sous le numéro 4289581,

ici représentée par Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l' «Associé Unique») de Diam International S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1A, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 153, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 Août 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2184, le 3 Octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 8 Mars 2011, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 15 Septembre 2011.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide par les présentes de modifier la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Diam International S.à r.l.» en «DELTA I S.à r.l.».

### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de DELTA I S.à r.l. (ci-après la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts). La Société est constituée pour une durée illimitée.»

### Troisième résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), L'Associé Unique décide de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

### Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 389, à la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'Associé Unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur devra réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net de la Société, après paiement des dettes, sera distribué par le Liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Metzschke, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101492/142.

(120139027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**Herald Ludwigshafen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.887.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111238/10.

(120150646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Maharishi Press S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.423.

—  
- Constituée pour une durée illimitée, le 2 novembre 2011 suivant acte reçu par le notaire Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C N°3061 du 13 décembre 2011. Modifiée pour la dernière fois par devant le même notaire, en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 369 du 10 février 2012.

Il résulte des lettres adressées aux actionnaires de la société MAHARISHI PRESS S.A. en date du 3 août 2012, que les personnes suivantes démissionnent de leur poste avec effet immédiat:

- Monsieur Jean FABER: administrateur
- Monsieur Didier KIRSCH: administrateur
- Monsieur Faride BENTEBBAL: administrateur
- REVILUX S.A.: commissaire aux comptes

Luxembourg, le 30 août 2012.

Pour la société MAHARISHI PRESS S.A.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2012111796/20.

(120151253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**LuxCloud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 151.090.

—  
L'an deux mille douze, le premier Août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXCLOUD S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Leudelange, au 2 rue Léon Laval, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B0151090, constituée suivant acte notarié en date du 15 janvier 2010, par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 509 du 9 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 27 Avril 2012, par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1506 du 15 juin 2012.

L'assemblée est ouverte à dix heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Julien Franck, demeurant professionnellement à Leudelange,

Le Président désigne comme secrétaire Fryderyk Rdultowski, demeurant professionnellement à Leudelange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Pierre Mangeot, demeurant professionnellement à Leudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le secrétaire d'acter:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 534.040 (cinq cent trente quatre mille et quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.812.000 (un million huit cent douze mille euros), à EUR 2.346.040 (deux million trois cent quarante six mille quarante euros), par la création et l'émission de 534.040 (cinq cent trente quatre mille quarante) nouvelles actions préférentielles de catégorie B par apport en numéraire, renonciation au droit de souscription privilégié, souscription et libération intégrale des nouvelles actions et confirmation d'augmentation de capital.

2. Acquisition de ses propres actions par la Société conformément aux dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi du 10 août 1915

3. Conversion de 234.604 (deux cent trente quatre mille six cent quatre) actions de catégorie B détenues par la Société elle-même en 234.604 (deux cent trente quatre mille six cent quatre) actions de catégorie A

4. Amendement de l'article 5 des Statuts de la société en conséquence

5. Divers

B.- Les noms des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire, resteront également annexées au présent acte pour enregistrement.

C. Toutes les 1.812.000 (un million huit cent douze mille) actions étant représentées à la présente assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 534.040,- (cinq cent trente quatre mille quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.812.000 (un million huit cent douze mille euros), à EUR 2.346.040 (deux million trois cent quarante six mille quarante euros), par la création et l'émission de 534.040 (cinq cent trente quatre mille quarante) actions nouvelles de catégorie B sans valeur nominale avec une prime d'émission cumulée de EUR 1.425.886,80 (un million quatre cent vingt cinq mille huit cent quatre vingt six Euros et quatre vingt Cents).

L'Assemblée après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, a admis à la souscription les actionnaires suivants.

#### *souscription et Libération*

Etant entendu que chaque souscripteur libère entièrement les actions auxquelles il souscrit par un versement en espèces à concurrence de EUR 1 (un euro) par action souscrite, qui sera versé dans le capital de la Société, et un surplus de EUR 2,67 (deux euros et soixante sept cents) pour chacune de ces actions représentant la prime d'émission.

Monsieur Eric de Guchteneere, profession libérale, demeurant au 12 Singel B-1650 Beersel, Belgique, ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, souscrit à 13.610 (treize mille six cent dix) actions de catégorie B par apport en numéraire.

Monsieur Mortelmans Olivier, employé privé, demeurant au 9 rue Emile Verhaeren L-2666 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 20.970 (vingt mille neuf cent soixante dix) actions de catégorie B.

Monsieur René Beltjens, employé privé, demeurant au 3, Dorpsstraat B-3080 Vossem, Belgique, ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 40.840 (quarante mille huit cent quarante) actions de catégorie B.

Monsieur Dominique Robyns, employé privé, demeurant au 10, Vallée de l'eau, B-6812 Suxy, Belgique ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 18.910 (dix-huit mille neuf cent dix) actions de catégorie B.

Monsieur Lutz Berneke,, employé privé, demeurant aux fins des présentes au 2 rue Léon Laval L-3372 Leudelange, Luxembourg ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 13.610 (treize mille six cent dix) actions de catégorie B.

Madame Françoise Hontoy, profession libérale, demeurant au 16, Killeboesch L-5444 Schengen, Luxembourg ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 32.670 (trente-deux mille six cent soixante dix) actions de catégorie B.

Monsieur Alain Picquet, employé privé, demeurant au 18 rue Charles IV, L-1309 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 12.270 (douze mille deux cent soixante dix) actions de catégorie B.

Monsieur Roger Greden, dirigeant d'entreprise, demeurant au 18-20 rue Michel de Rodange, L-2430 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 13.610 (treize mille six cent dix) actions de catégorie B.

Madame Sarah Waltregny, employée privé demeurant au 16 rue Glaesener, L-1630 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 5.450 (cinq mille quatre cent cinquante) actions de catégorie B.

Monsieur Jean-François Kroonen, employé privé, demeurant au 24 rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 13.610 (treize mille six cent dix) actions de catégorie B.

Monsieur Pascal Rakovsky, employé privé, demeurant au 10 rue du commerce, L-8202 OLM, Luxembourg ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 13.610 (treize mille six cent dix) actions de catégorie B.

Monsieur Mervyn Martins, employé privé, demeurant au 3 rue Capellan, L-8393 Mamer, Luxembourg ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 68.070 (soixante-huit mille soixante dix) actions de catégorie B.

Monsieur David Waltregny, profession libérale, demeurant au 7 avenue de Beaumont, B-4000 Liège, Belgique ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 20.420 (vingt mille quatre cent vingt) actions de catégorie B.

Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 58 rue de la Victoire, L-8047 Strassen, Luxembourg ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 34.030 (trente-quatre mille trente) actions de catégorie B.

La société Six-Cloud SC, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736, Seningerberg, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E. 4836 ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 117.070 (cent dix-sept mille soixante-dix) actions de catégorie B.

La société Suridam Holding SA, ayant son siège social au 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.47.290 ici représenté par Monsieur Fryderyk Rdultowski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 juillet 2012, déclare souscrire à 95.290 (quatre-vingt-quinze mille deux cent quatre vingt dix) actions de catégorie B.

Les souscripteurs sont tous ici présents, ou dûment représentés en vertu de procurations sous seing privé ci-annexées.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.959.926,80 (un million neuf cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-six euros et quatre-vingt cents), faisant EUR 534.040 (cinq cent trente quatre mille et quarante euros) pour le capital et EUR 1.425.886,80 (un million quatre cent vingt cinq mille huit cent quatre vingt six euros et quatre vingt cents) pour les primes d'émission cumulées se trouvent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée autorise la Société a acquérir à titre gratuit 53 404 (cinquante trois mille quatre cent quatre) actions propres de catégorie B.

Conformément aux dispositions de l'article 49-2 et suivants de la Loi du 10 août 1915 modifiée par la Loi du 24 avril 1983, l'Assemblée discute l'acquisition à titre gratuit par la société de 53 404 (cinquante trois mille quatre cent quatre) Actions de catégorie B sans droit de vote de LuxCloud SA.

L'Assemblée constate que:

1. l'acquisition de ces actions se fait à titre gratuit;
2. l'acquisition de ces actions n'a pas pour effet que l'actif net de la société devienne inférieur au capital souscrit;
3. l'acquisition de ces actions ne permet pas à la société de détenir plus de 10% du capital souscrit
4. l'opération ne porte que sur des actions entièrement libérées

Les conditions posées par l'article 49-2 et suivants de la Loi du 10 août 1915 modifiée par la Loi du 24 avril 1983 étant remplies, l'Assemblée déclare valide l'acquisition de titres aux conditions énumérées ci-dessus.

Suite à cette acquisition, la Société possède actuellement un total de 234 604 (deux cent trente quatre mille six cent quatre) actions de catégorie B de LuxCloud S.A.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à la conversion de 234.604 (deux cent trente quatre mille six cent quatre) actions de catégorie B détenues par la Société en 234.604 (deux cent trente quatre mille six cent quatre) actions de catégorie A.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société a un capital social de EUR 2.346.040 (deux million trois cent quarante six mille quarante euros) représenté par 2.346.040 (deux million trois cent quarante six mille quarante) Actions sans valeur nominale, dont 1.194.607 (un million cent quatre vingt quatorze mille six cent sept) Actions de Catégorie A avec droit de vote (dites «actions ordinaires») et 1.151.433 (un million cent cinquante et un mille quatre cent trente trois) Actions de Catégorie B sans droit de vote (dites «actions préférentielles»).

Les actions de catégorie B donneront lieu à un dividende privilégié de DIX POUR CENT (10 %) du pair comptable, étant entendu qu'après paiement de ce dividende privilégié, les actionnaires des deux catégories se partageront à titre égal toute distribution de dividende supplémentaire.

Les actions de catégorie B sans droit de vote auront également un droit privilégié au remboursement des apports faits sur ces actions sans aucun autre droit privilégié sur le surplus de la liquidation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille Euro (EUR 1.000).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Us, Maître Lecuit, Notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the shareholders of LuxCloud S.A., (the "Shareholders") a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 0151 090 (the "Company"), incorporated by a notarial deed drawn up on January, 15 of 2010, before Gérard Lecuit, Notary with residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under the number 509 of April, 9 of 2010 .

The Company's articles of association have been amended for the last time on the 27<sup>th</sup> day of April 2012, by a deed published in the Memorial under the number 1506, of June 15<sup>th</sup> of 2012.

The General Meeting was chaired by Julien Franck, residing for the purposes hereto in Leudelange, who appointed Fryderyk Rdultowski ,residing for the purposes hereto in Leudelange, as Secretary of the General Meeting.

The Meeting appointed Pierre Mangeot residing for the purposes hereto in Leudelange, as Scrutineer of the General Meeting.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer formed together the Bureau.

The Bureau being thus constituted, the Chairman set forth and requested the notary to record the following:

A.- The General Meeting had the following agenda:

1. Capital increase of EUR 534.040 (five hundred thirty four thousand and forty Euros) in order to raise it from EUR 1.812.000 (one million eight hundred and twelve thousand euros) to EUR 2.346.040 (two million three hundred forty six thousand and forty euros) by the issuance of 534.040 (five hundred thirty four thousand and forty) category B Shares
2. Acquisition of its own shares by the Company pursuant to article 49-2 et seq of the Law of August 15, 1915
3. Conversion of 234.604 category B Shares in 234.604 category A Shares
4. Modification of article 5 of the Company's articles of association
5. Miscellaneous

B.- The names of the shareholders present or represented at the General Meeting and the number of shares that they hold were specified on the attendance list, signed by the Bureau, the shareholders present or represented and the Notary.

This attendance list and the powers of attorney, signed ne varietur by the appearing parties and the notary, remained annexed to the present deed to be registered with it.

C. – As the holders of all the 1.812.000 (one million eight hundred and twelve thousand) shares representing the whole Company's share capital were represented at the General Meeting, and all declared having been informed of the General Meeting Agenda, the convening obligations were waived.

D.- The General Meeting was thus regularly formed and could deliberate on all of the agenda's items.

After having reviewed the different items on the agenda, the General Meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to increase the Company's share capital by an amount of EUR 534.040 (five hundred thirty four thousand and forty euros) in order to raise it from EUR 1.812.000 (one million eight hundred and twelve thousand euros), to EUR 2.346.040 (two million three hundred forty six thousand and forty euros), by the issuance of 534.040 (five hundred thirty four thousand and forty) Category B Shares without nominal value along with a share premium aggregate amount of EUR 1.425.886,80 (one million four hundred twenty five thousand eight hundred eighty six euros and eighty cents).

The Meeting further acknowledged that all shareholders expressly waived all applicable preferential subscription rights they held upon the shares being issued and agreed to the following subscriptions.



*Subscription - Payment*

Being agreed that each subscriber was paying up the Category B Shares they subscribed to by a contribution in cash equal to EUR 1 (one euro) per share for the capital and a surplus of EUR 2,67 (two euros and sixty seven cents) per share as share premium.

M. Eric de Guchteneere, self-employed, residing at 12 Singel B1650 Beersel, Belgium, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 13.610 (thirteen thousand six hundred and ten) Category B Shares.

M. Olivier Mortelmans, private employee, residing at 9 rue Emile Verhaeren L-2666 Luxembourg, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 20.970 (twenty thousand nine hundred and seventy) Category B Shares.

M. René Beltjens, private employee, residing at Dorpsstraat 3, B-3080 Vossem, Belgium, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 40.840 (fourty thousand eight hundred and forty) Category B Shares.

M. Dominique Robyns, private employee, residing at 10, Vallée de l'eau B-6812 Suxy, Belgium, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 18.910 (eighteen thousand nine hundred and ten) Category B Shares.

M. Lutz Berneke, company manager, residing for the purpose hereto at 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 13 610 (thirteen thousand six hundred and ten) Category B Shares.

Mrs. Françoise Hontoy, self-employed residing at 16, Killeboesch L-5444 Schengen, Luxembourg, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 32.670 (thirty two thousand six hundred and seventy) Category B Shares.

M. Alain Picquet, private employee, residing at 18, rue Charles IV, L-1309 Luxembourg, Luxembourg, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 12.270 (twelve thousand two hundred and seventy) Category B Shares.

M. Roger Greden Roger, company manager, residing at 20 rue Michel de Rodange, L-2430 Luxembourg, Luxembourg, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 13.610 (thirteen thousand six hundred and ten) Category B Shares.

Mrs. Sarah Waltregny, private employee, residing at 16, rue Glaesener, L-1630 Luxembourg, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 5.450 (five thousand four hundred and forty) Category B Shares.

M. Jean-François Kroonen, private employee, residing at 24, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg, , and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 13.610 (thirteen thousand six hundred and ten) Category B Shares.

M. Pascal Rakovsky, private employee, residing at 10, rue du commerce, L-8202 OLM, Luxembourg, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 13.610 (thirteen thousand six hundred and ten) Category B Shares.

M. Mervyn Martins, private employee, residing at 3, rue Capellan, L-8393 Mamer, Luxembourg , and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 68.070 (sixty eight thousand and seventy) Category B Shares.

M. David Waltregny, self-employed, residing at 7, avenue de Beaumont, B-4000 Liège, Belgium, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 20.420 (twenty thousand four hundred and twenty) Category B Shares.

M. Johan Dejans, private employee, residing at 58, rue de la Victoire, L-8047 Strassen, Luxembourg, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 34.030 (thirty four thousand and thirty) Category B Shares.

Six-Cloud SC a company of Luxembourgish Law established at 1B, Heienhaff, L-1736, Seningerberg, Luxembourg and registered with the Trade and Company Register under the number E. 4836, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 117.070 (one hundred seventeen thousand and seventy) Category B Shares.

Suridam Holding SA a company of Luxembourgish Law established at 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Luxembourg and registered with the Trade and Company Register under the number B.47.290, and represented by Fryderyk Rdultowski in virtue of power attorney executed on July, 25 of 2012 subscribed to 95.290 (ninety five thousand two hundred and ninety) Category B Shares.

All aforementioned subscribers were present or represented in virtue of a power of attorney attached hereto.

The aggregate amount of EUR 1.959.926,80 (one million nine hundred fifty nine thousand nine hundred twenty six euros and eighty cents) representing EUR 534.040 (five hundred thirty four thousand and forty euros) to be allocated to the share capital and EUR 1.425.886,80 (one million four hundred twenty five thousand eight hundred eighty six euros

and eighty cents) representing the share premium aggregate amount, was at the disposal of the Company, as evidenced to the undersigned Notary, who expressly acknowledged it.

*Second resolution*

The General Meeting allows the Company to acquire for no consideration 53 404 (fifty three thousand four hundred and four) Category B shares of the Company's own capital.

Pursuant to article 49-2 et seq of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983, the General Meeting contemplates to acquire 53 404 (fifty three thousand four hundred and four) Category B shares of the Company's own capital.

The General Meeting acknowledges that:

1. the acquisition of those shares will be for no consideration;
2. the acquisition of those shares will not decrease the Company net asset to a point where it would become lower than the subscribed capital amount;
3. the acquisition of those shares will not increase the Company own shares ownership rate above 10% of the subscribed capital
4. this operation solely pertains to shares entirely paid-up

The terms set forth in article 49-2 et seq of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983 being fulfilled, the General Meeting authorizes this shares acquisition under the aforementioned terms.

*Third resolution*

The Meeting resolved to proceed with the conversion of the 234.604 (two hundred thirty four thousand six hundred and four) Category B Shares held by the Company in 234.604 (two hundred thirty four thousand six hundred and four) Category A Shares.

*Fourth resolution*

In accordance with resolutions passed here before, the Meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company Articles of Association, as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is fixed at 2.346.040 (two million three hundred forty six thousand and forty Euros) divided into 2.346.040 (two million three hundred forty six thousand and forty) shares without nominal value of which 1.194.607 (one million one hundred ninety four thousand six hundred and seven) are Category A shares baring a voting right (“Common Shares”) and 1.151.433 (one million one hundred fifty one thousand four hundred and thirty three) are Category B shares without a voting right (“Preferred Shares”).

Category B shares entitle their holder to a preferred dividend of ten per cent (10%) of the par value, provided that after payment of this preferred dividend, shareholders of both category will share equally any additional dividend that may be paid to the shareholders.

In case of liquidation of the company, Category B shares also entitle their holders to a priority refund on the paid-up capital excluding any other priority right on the capital surplus.”

There being no further business the meeting is adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000)

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the date first written above.

The document having been read to the members of the board known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: J. Franck, F. Rdultowski, P. Mangeot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37283. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111782/306.

(120151117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 494.285.570,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

—  
In the year two thousand and twelve, on the third day of August 2012, before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

There appears:

DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 68, Whitebrook Park, Lower Cookham Road, Beech House building, GB – SL68XY Maidenhead, Berkshire, registered with the Company House London under number 2636539 (the Sole Shareholder),

represented by Edoardo Romano, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the units in DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.199 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary then residing in Rédange-sur-Attert, dated 24 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations N° 545 of 20 May 2003. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 June 2012, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 135,000,000 (one hundred and thirty-five million euro) to bring the corporate capital from its current amount to EUR 494,285,570 (four hundred and ninety-four million, two hundred and eighty-five thousand, five hundred and seventy euro) by the issuance of 135,000,000 (one hundred and thirty-five million) new units, having a par value of EUR 1 (one euro) each (the New Units);

(2) Subscription to and payment of the New Units;

(3) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the issuance of the New Units; and

(4) Amendment to the register of the Company in order to reflect the issuance of the New Units with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Units in the register of the Company.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 135,000,000 (one hundred and thirty-five million euro) to bring the corporate capital from its current amount to EUR 494,285,570 (four hundred and ninety-four million, two hundred and eighty-five thousand, five hundred and seventy euro) by the issuance of the New Units.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to:

(a) subscribe to the New Units; and

(b) fully pay them up by a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 674,404,493 (six hundred and seventy-four million four hundred and four thousand four hundred and ninety-three euro) (the Contribution) consisting in the release of the Company's obligation to repay a claim currently held by the Sole Shareholder against the Company.

The value of the Contribution is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 135,000,000 (one hundred and thirty-five million euro) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 539,404,493 (five hundred and thirty-nine million four hundred and four thousand four hundred and ninety-three euro) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 674,404,493 (six hundred and seventy-four million four hundred and four thousand four hundred and ninety-three euro).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at four hundred and ninety-four million, two hundred and eighty-five thousand, five hundred and seventy euro (EUR 494,285,570) represented by four hundred and ninety-four million, two hundred and eighty-five thousand, five hundred and seventy (494,285,570) units of a par value of one euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of the Company in order to reflect the issuance of the New Units and hereby empower and authorise any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Units in the register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signs together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trois août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette,

#### **Comparaît:**

DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, une société (limited company) de droit anglais, ayant son siège social au 68, Whitebrook Park, Lower Cookham Road, bâtiment Beech House, GB – SL68XY Maidenhead, Berkshire, enregistrée au Registre des Sociétés de Londres sous le numéro 2636539 (l'Associé Unique),

représentée par Edoardo Romano, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant de prendre acte des points suivants:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.199 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 545 du 20 mai 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 juin 2012, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire passer des résolutions sur les points suivants:

(1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de 135.000.000 EUR (cent trente-cinq millions d'euros) pour le faire passer de son montant actuel à 494.285.570 EUR (quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix euros) par voie d'émission de 135.000.000 (cent trente-cinq millions) de nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);

- (2) Intervention, souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales;
- (3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- (4) Modification du registre de la Société pour refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société d'effectuer, par sa seule signature, au nom de et pour le compte de la Société, l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 135.000.000 EUR (cent trente-cinq millions d'euros) pour le faire passer de son montant actuel à 494.285.570 EUR (quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix euros) par voie d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de:

- (a) souscrire les Nouvelles Parts Sociales; et
- (b) les libérer intégralement par un apport en nature d'un montant total de 674.404.493 EUR (six cent soixante-quatorze millions quatre cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize euros) (l'Apport) consistant en la décharge de la Société de son obligation de rembourser une créance que l'Associé Unique détient actuellement envers la Société.

Le montant de l'Apport sera alloué de la façon suivante:

- (i) un montant de 135.000.000 EUR (cent trente-cinq millions d'euros) sera alloué au compte capital de la Société; et
- (ii) un montant de 539.404.493 EUR (cinq cent trente-neuf millions quatre cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize euros) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport est confirmée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme inter alia que la valeur de l'Apport équivaut au moins à 674.404.493 EUR (six cent soixante-quatorze millions quatre cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient toutes les (trois cent cinquante-neuf million deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante dix) parts sociales de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix euros (494.285.570 EUR), représenté par quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix (494.285.570) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de la Société pour refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à effectuer, au nom et pour le compte de la Société, l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société et toutes formalités y relatives.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais en rapport avec le présent acte s'élève approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français. A la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2012. Relation: EAC/2012/10583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101505/157.

(120139508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

In the year two thousand twelve, on the twenty-sixth of July.

Before Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Under-signed, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Evraz Greenfield Development S.A.", a Société Anonyme, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 168803, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Edouard Delosch, Civil Law Notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 1552 on 21 June 2012; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, on 19 July 2012, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Christelle Friio, private employee, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the three million one hundred thousand (3,100,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Full restatement of the Articles of Association of the Company.

2.- Approval of the Resignation of Mr Robert van't Hoeft from his position as Director of the Company, discharge.

3.- Appointment of Mr Evgeny Terekhov, Kurt Nauer and Alexander Gehrke as directors of the Company.

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders present or represented consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to fully restate the Articles of Incorporation of the Company so that as from now on they will read as follows:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a Société Anonyme under the name of "Evraz Greenfield Development S.A."

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer

by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, entering into leases, including financial leases, dealing in commodities that are not securities, acquisition of assets generally, selling assets generally, giving security, giving and receiving indemnities and security.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises, including the trusts and unincorporated associations, and may render any assistance by way of loans, guarantees, security or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

The company may carry on any business or activity whatsoever which may seem to the Board of Directors capable of being advantageously carried on in connection or in conjunction with or as ancillary to any of the foregoing or activities which the Board of Directors may consider expedient with a view to rendering profitable or enhancing directly or indirectly the value of the company's undertaking or any of its property or assets.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) and is divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares of one Eurocent (EUR 0,01).

The Company shall have an authorised capital three hundred million Euro (EUR 300,000,000.-) represented by thirty billion (30,000,000,000) shares of one Eurocent (EUR 0.01) each.

The Board of Directors is hereby authorised to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the minutes of the extraordinary general shareholders' meeting held on 26 July 2012 in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorised to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of one Eurocent (EUR 0.01.-) each. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as it in its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an option holder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** The Company is managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members (as may determined by the general meeting of shareholders), whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding one (1) year by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

In the event that a vacancy should arise on the Board of Directors as a result of the death or resignation of any director, or for any other reason, the remaining directors shall be authorised to fill the vacancy on a temporary basis, until the date of the next general meeting of shareholders, which shall make a permanent appointment to fill the vacancy.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon the call of the chairman as often as the interest of the Company so requires or upon the request of any director.

The chairman will set the agenda for the meeting taking into account all suggestions and requests from other members of the Board of Directors and will distribute (or have distributed) the agenda to each director.

All information relevant to the Board's understanding of matters to be discussed at an upcoming Board meeting should be distributed in writing or electronically to all members in advance, whenever feasible and appropriate. In preparing this

information, management should ensure that the materials distributed are as concise as possible, yet give directors sufficient information to make informed decisions.

At any meeting of the Board of Directors, each director shall have one vote. Each director is expected to attend each meeting, however, directors may also be represented at meetings of the board by another director without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

To the extent duly convened, the Board of Directors shall validly resolve on any matter if at least a simple majority of its members are present or represented (subject to the majority requirements set forth herein). Decisions shall be taken, save as set forth herein, by a simple majority vote of the votes of the directors present or represented (and entitled to vote) at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The Company will be bound towards third parties by the signatures of any two (2) directors of the Company and in any case by the signature of such person(s) (including any director) to whom signatory power had been delegated by or pursuant to a resolution of the Board of Directors.

**Art. 10.** The Board of Directors may give special powers relating to the daily management of all or part of the business of the Company to one or more proxyholders (fondés de pouvoir). Any such proxyholder shall not be required to be a director or a shareholder. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to subdelegate.

The Board of Directors shall have all powers to create new positions as it may from time to time deem appropriate.

**Art. 11.** Subject to the provisions of the law but without prejudice to any indemnity to which a director may otherwise be entitled, every director of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application in which relief is granted to him by the court from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the affairs of the Company.

**Art. 12.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the terms of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the twentieth day of the month of May at 11:00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.



### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and the amendments thereto."

#### *Second resolution*

The meeting resolves to approve the resignation of Mr Robert van't Hoeft from his position as Director of the Company with immediate effect and to grant him full and complete discharge for the performance of his mandate until that date.

#### *Third resolution*

The meeting resolves to appoint the following persons as new Directors of the Company for a renewable period of six (6) years, their mandate terminating immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

Mr Evgeny Terekhov, born on 12 June 1973 in Moscow, Russia, professionally residing at Dorozhnaya street 24, building 3, flat 313, Moscow, Russia;

Mr Kurt Nauer, born on 11 August 1950 in Einsiedeln, Switzerland, professionally residing at 43 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and,

Mr Alexander Gehrke, born on 16 October 1963 in Hochstadt, professionally residing at 43 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand hundred Euro (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt-sixjuillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EVRAZ Greenfield Development S.A.», ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B numéro 168803, constituée suivant acte reçu en date du 23 avril 2012 par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 1552 du 21 juin 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, prénommé en date du 19 juillet 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois millions cent mille (3.100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Refonte complète des Statuts de la Société.

2.- Approbation de la démission de Monsieur Robert van't Hoeft de ses fonctions d'administrateur de la Société; décharge.

3.- Nomination de Messieurs Evgeny Terekhov, Kurt Nauer et Alexander Gehrke en tant qu'administrateurs de la Société.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EVRAZ Greenfield Development S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la conclusion de leasings notamment de leasings financiers, la gestion de produits autres que des titres, l'acquisition d'actifs en général, la vente d'actifs en général, la constitution de sûretés et la constitution et l'obtention d'indemnités et de sûretés.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, notamment les trusts et associations non constituées sous forme sociétaire et apporter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties, sûretés ou par toute autre manière à toutes filiales, sociétés mères ou sociétés filles. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut poursuivre toute affaire ou activité quelle qu'elle soit qui peut sembler au Conseil d'Administration pouvoir être avantageusement poursuivie, en relation ou conjointement avec ou comme accessoire de tout ce qui a été précité, ou d'activités que le Conseil d'Administration peut considérer comme opportunes dans le but de rentabiliser ou d'améliorer directement ou indirectement la valeur de la Société ou de ses actifs ou propriétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,-) et est divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

La Société a un capital autorisé de trois cents millions d'Euro (EUR 300.000.000,-) représenté par trente milliards (30.000.000.000) d'actions d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2012 dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelles de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil prendra les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

### Titre III. - Management

**Art. 6.** La Société est administrée et gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins (tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires), actionnaires ou non, et qui sont désignés pour une période ne pouvant être supérieure à un (1) an par l'assemblée générale des actionnaires qui est libre de les révoquer à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur au sein du Conseil d'Administration, en raison de la démission ou du décès de tout administrateur ou pour toute autre raison, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, jusqu'à ce que la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires procède à une nomination définitive.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président

Le Conseil d'Administration est convoqué suite à la demande du président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou suite à la demande d'un (1) administrateur.

Le président établit l'ordre du jour pour la réunion en prenant en considération toutes suggestions et requêtes des autres membres du Conseil d'Administration et distribue (ou a distribué) l'ordre du jour à chaque administrateur.

Toute information pertinente pour la compréhension par le Conseil des questions qui feront l'objet de discussions lors de sa prochaine réunion doit être délivrée à l'avance par écrit ou électroniquement à tous les membres, chaque fois que possible et de manière appropriée. Lors de la préparation de cette information, la direction devra s'assurer que les documents délivrés soient aussi concis que possible, et qu'ils donnent suffisamment d'information aux administrateurs pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

A chaque réunion du Conseil d'Administration, tout Administrateur a un droit de vote. Tout administrateur doit participer à chaque réunion, toutefois, les administrateurs peuvent se faire représenter lors des réunions du conseil sans limitation quant au nombre de procurations qu'il pourra détenir ni quant au nombre de vote qu'il exprimera.

Dans la mesure où il aura été dûment convoqué, le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer sur tout sujet si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée (sujet aux règles de majorité définies ci-après). Les décisions sont prises, sous réserve du respect des règles définies dans les présents statuts, par un vote à majorité simple des administrateurs présents ou représentés (et habilités à voter) lors de la réunion.

Tout administrateur peut participer à tout Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication autorisant toutes personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. Une réunion peut également se tenir par conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue d'une assemblée par ces moyens est équivalent à la participation en personne à de telles assemblée et la tenue d'une assemblée en personne.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration sont considérées aussi valables et effectives que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Lesdites signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, télécopie ou autre communication similaire.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tout dividende intérimaire déclaré en juillet 2005 sera payé aux détenteurs d'actions enregistrés dans le registre des actionnaires de la société au 31 mai 2005.

**Art. 9.** La Société sera tenu envers les tiers par la signature conjointe de deux (2) administrateurs de la Société et dans tous les cas la signature de la/des personne(s) au(x)quelle(s) des pouvoirs de signature ont été délégués selon une résolution du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut donner des pouvoirs spéciaux en ce qui concerne la gestion journalière de tout ou une partie des affaires de la Société à un ou plusieurs mandataires (fondés de pouvoir). Il n'est pas requis qu'un tel mandataire ait la qualité d'administrateur ou d'actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer l'étendue des pouvoirs, les conditions de retrait et la rémunération en rapport avec ces délégations de pouvoir y compris l'autorité pour la sous-délégation de pouvoir.

Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de créer toutes nouvelles fonctions qu'il estime appropriées.

**Art. 11.** Sous réserve des dispositions légales mais sans préjudice de toute indemnité à laquelle un administrateur peut avoir droit, chaque administrateur de la Société peut être indemnisé sur les actifs de la Société contre toutes actions en responsabilité civile ou criminelle encourues par lui pour lesquelles un jugement est rendu en sa faveur ou pour lesquelles il est acquitté ou toute demande pour laquelle un tribunal le dégage de sa responsabilité pour négligence, défaut, manquement à ses obligations ou abus de confiance en relation avec les activités de la Société.

**Art. 12.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le 20 mai de chaque année à 11h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, ladite réserve descend en dessous de 10%,

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Tous les points non-spécifiés dans les présents statuts, doivent être interprétés conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée prend connaissance et approuve la démission de Monsieur Robert van't Hoeft de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant qu'Administrateurs pour une période de six (6) ans renouvelable, chacun pour un mandat expirant au terme de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018:

Monsieur Evgeny Terekhov, né le 12 juin 1973 à Moscou, Russie, demeurant professionnellement Dorozhnaya street 24, building 3, flat 313, Moscou, Russie;

Monsieur Kurt Nauer, né le 11 août 1950 à Einsiedeln, Suisse, demeurant professionnellement 43 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et,

Monsieur Alexander Gehrke, né le 16 octobre 1963 à Höchstädt, demeurant professionnellement 43 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

114221

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, C. FRIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 juillet 2012. Relation: LAC/2012/36144. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012101537/393.

(120138750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**Fremantle Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.278.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement du 19 avril 2012, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de la société suivante:

- la société anonyme FREMANTLE INVESTMENTS S.A., siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, dénoncé en date du 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> S. Ferring.

Référence de publication: 2012101558/15.

(120138893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**Intelligentsia Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 171.126.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deux août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Giles BRANDON, demeurant à L-8086 Bertrange, 35, Cité Am Wenkel, né à Takoradi, Ghana, le 9 octobre 1969,

ici représentée par Madame Danielle KIRSCH, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la consultance dans le domaine de la recherche du développement et de l'innovation.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "INTELLIGENTSIA CONSULTANTS S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Dans le cas où la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille douze.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 100 (cent) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par l'associé unique Monsieur Giles BRANDON, prénommé, ici représenté par Madame Danielle KIRSCH, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Giles BRANDON, prénommé.

Il pourra engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2. Le siège social est fixé à L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.

*Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40107. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111750/83.

(120151265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**HTF US Life 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.489.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 août 2012 entre la société VACON PROPERTIES S.A. et la société HTF US LIFE 2 GmbH & Co. KG, une «Kommanditgesellschaft» de droit allemand, enregistrée auprès du Local Court de Hamburg (Allemagne) sous le numéro HRA 114996 et ayant son siège social au Gorch-Fock-Wall 3, 20354 Hamburg (Allemagne) que VACON PROPERTIES S.A. a cédé 30.000 parts sociales détenues dans la Société à HTF US LIFE 2 GmbH & Co. KG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012101599/17.

(120139269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**Black & Decker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 495.810.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.711.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 août 2012*

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 8 août 2012 que:

- Les démissions de Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, de Mutua (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, et de Fides (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, de leurs fonctions de gérants ont été acceptées par l'Associé unique avec effet au 6 août 2012.

- Monsieur Michel van Krimpen, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et Monsieur Onno Bouwmeister, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg sont élus par l'Associé unique en remplacement des gérants démissionnaires, avec effet au 6 août 2012 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Un mandataire

Référence de publication: 2012102063/21.

(120139766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Microfinance Loan Obligations S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.734.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 31 juillet 2012*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Smaïn Bouchareb, administrateur, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;  
- Mme Candice De Boni, administrateur et président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- M. Luca Gallinelli, administrateur, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101717/16.

(120138865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Venus Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.695.691,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.605.

Suite à la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 30 juillet 2012 de la société Venus Acquisitions S.à r.l., la décision suivante a été prise:

- Nomination du Réviseur d'entreprises suivant à effet rétroactif au 21 janvier 2011 pour une durée indéterminée:

La société KPMG Luxembourg S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 149133 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Venus Acquisitions S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2012102672/17.

(120139670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August, before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

there appear:

(1) DS SMITH LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.199 (Trout),

represented by François Bernard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Salmon, and together with Trout, the Shareholders),

represented by François Bernard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders request the undersigned notary to record the following:



I. The Shareholders collectively hold all the shares in DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 July 2012, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have never been amended.

II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) to bring the share capital from its current amount to EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one euro) by the issuance of 1 (one) new share, having a nominal value of EUR 1 (one euro) (the New Share);

(2) Subscription to and payment of the New Share;

(3) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the issuance of the New Share;

(4) Amendment to the register of the Company in order to reflect the issuance of the New Share with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company, to the registration of the New Share in the register of the Company; and

(5) Miscellaneous.

III. The Shareholders take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) to bring the share capital from its current amount to EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one euro) by the issuance of the New Share.

*Second resolution*

Trout resolves to:

(1) subscribe to the New Share; and

(2) fully pay it up by a contribution in kind consisting in receivables held by Trout in an aggregate amount of EUR 551,938,503 (five hundred and fifty-one million nine hundred and thirty-eight thousand five hundred and three euro) (the Contribution).

The value of the Contribution is allocated as follows:

(1) an amount of EUR 1 (one euro) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of EUR 551,938,502 (five hundred and fifty-one million nine hundred and thirty-eight thousand five hundred and two euro) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and Trout (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 551,938,503 (five hundred and fifty-one million nine hundred and thirty-eight thousand five hundred and three euro).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of the Company in order to reflect the issuance of the New Share and hereby empower and authorise any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Share in the register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that at the request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Shareholders, the undersigned notary further declares that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, said proxyholder signs together with the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, comparaissent

(1) DS SMITH LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.199 (Trout),

ici représentée par François Bernard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Perch, et ensemble avec Trout, les Associés),

ici représentée par François Bernard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront attachées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Les Associés requièrent le notaire instrumentant de prendre acte des points suivants:

I. Les Associés détiennent ensemble l'intégralité du capital social de DS Smith Perch S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 juillet 2012, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II. Les Associés désirent passer des résolutions sur les points suivants:

(1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) pour le faire passer de son montant actuel à 12.501 EUR (douze mille cinq cent un euros) par voie d'émission de 1 (une) nouvelle parts sociale, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (la Nouvelle Part Sociale);

(2) Intervention, souscription et libération de la Nouvelle Part Sociale;

(3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale;

(4) Modification du registre de la Société pour refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société d'effectuer, par sa seule signature, au nom de et pour le compte de la Société, l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans le registre de la Société; et

(5) Divers.

III. Les Associés prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) pour le porter de son montant actuel à 12.501 EUR (douze mille cinq cent un euros) par voie d'émission de la Nouvelle Part Sociale.

#### *Deuxième résolution*

Trout décide de:

(a) souscrire la Nouvelle Part Sociale; et

(b) la libérer intégralement par un apport en nature consistant en des créances détenues par Trout d'un montant total de 551.938.503 EUR (cinq cent cinquante et un millions neuf cent trente-huit mille cinq cent trois euros) (l'Apport).

Le montant de l'Apport sera alloué de la façon suivante:

(i) un montant de 1 EUR (un euro) sera alloué au compte capital de la Société; et

(ii) un montant de 551.938.502 EUR (cinq cent cinquante et un millions neuf cent trente-huit mille cinq cent deux euros) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport est confirmée par un certificat émis par la Société et Trout (le Certificat) qui confirme inter alia que la valeur de l'Apport équivaut au moins à 551.938.503 EUR (cinq cent cinquante et un millions neuf cent trente-huit mille cinq cent trois euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent un euros (12.501 EUR), représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune."

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre de la Société pour refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale et donnent pouvoir et autorisent tout gérant de la Société à effectuer, au nom et pour le compte de la Société, l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans le registre de la Société et toutes formalités y relatives.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais en rapport avec le présent acte s'élève approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français. A la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, celui-ci a signé avec le notaire le présente acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012102183/148.

(120139669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**8.D.C., Société Civile Immobilière.**

**Capital social: EUR 2.500,00.**

Siège social: L-5750 Frisange, 14B, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg E 3.128.

En date du 23 juillet 2012, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Resad CIKOTIC, a cédé les 33 parts sociales qu'il détenait à Monsieur Hamidja RASTODER

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société 8.D.C. est la suivante:

- Madame Nermina DUBRAVAC, détient .....	33 parts sociales
- Monsieur Hamdija RASTODER, détient .....	<u>67 parts sociales</u>
Total .....	100 Parts sociales

Référence de publication: 2012102702/14.

(120139733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Finimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102250/10.

(120139700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.556.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102780/11.

(120140826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**SOGESIM, Société de Gestion Immobilière Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.135.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatre août.

Pardevant Maître Henri HELLINCX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

SILVER STAR INVESTMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour.

ici représentée par Monsieur Emile WIRTZ, consultant, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet pour compte propre l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes autres opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "Société de Gestion Immobilière Luxembourg S.à r.l." en abrégé «SOGESIM».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille douze.

#### *Souscription et Libération*

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales sont souscrites par l'associé unique la société SILVER STAR INVESTMENT S.à r.l., prénommée .

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Décision de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Emile WIRTZ, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963.

Il pourra engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2. Le siège social est fixé à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

#### *Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. WIRTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40139. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012112461/87.

(120151379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

---

### **Highland VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 202.605,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111239/11.

(120150589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 58.562,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111241/11.

(120150588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 110.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.740.

En date du 22 août 2012, les associés de la Société ont pris acte de la démission de Monsieur Patrick Decker de son poste de gérant A de la Société, avec effet au 8 août 2012.

Les associés de la Société ont en outre décidé de nommer Monsieur Gary Haire, ayant comme adresse professionnelle Suite 200,10707 Clay Road, Houston, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la Société, avec effet au 22 août 2012 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- David Alan Dunbar, gérant A
- Antonio Cafaro, gérant A
- Gary Haire, gérant A
- Faizal Kottikollon, gérant B; et
- Mariam Shabana Faizal, gérant B.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012111938/23.

(120150787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 58.562,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.566.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 août 2012 que le siège social de la Société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111242/13.

(120150628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 79.584,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111243/11.

(120150587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**OIRP Investment 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.631.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique d'OIRP Investment 8 S.à r.l. du 27 juin 2012*

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de six ans:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France);
- Monsieur Ronald de Koning, gérant, demeurant 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OIRP Investment 8 S.à r.l.*

Référence de publication: 2012111848/30.

(120151317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 79.584,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.564.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 août 2012 que le siège social de la Société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111244/13.

(120150627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 2.108.764,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.409.

---

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012111246/12.

(120150401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Ha Ka Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 49.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111248/10.

(120150236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**CEEREF Management Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.764.

Par décision du Conseil d'administration du 03/08/2012 Monsieur Matjaz Martincic, demeurant à Trebinjska 5,1113 Ljubljana (Slovenie), a été coopté en tant qu'administrateur de catégorie A avec effet au 16/07/2012 en remplacement de M. Blaz Vodopivec démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Tanja Petrocnik, administrateur de Cat. A, Dunajska 9, SL-LJUBLJANA

M. Matjaz Martincic, administrateur de Cat. A, Trebinjska 5, SL-LJUBLJANA

Mme Nathalie Lett, administrateur de Cat. B, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

M. Cédric Jauquet, administrateur de Cat. B, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Luxembourg, le 30/08/2012.

*Pour: CEEREF MANAGEMENT COMPANY S.A.*

Société anonyme

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2012111577/21.

(120150891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Ha Ka Lux 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 52.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111249/10.

(120150237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Hambleton Hall S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.019.

Remplace le dépôt du 19/10/2012 numéro L070143506.01

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111250/10.

(120150749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---



**Advent Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.284.

L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 18 Juin 2012 a décidé de renouveler le mandat de:

- Mr. Robert J. White, Advent Capital Management LLC, 1271 Ave of Americas, 45<sup>th</sup> Fl., New York, NY 10020 USA.

En qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris note que Mr. Rodd Baxter et Mr. Edward E. Johnson Jr. ne souhaitent pas renouveler leur mandat d'administrateur et nomme pour leurs remplacements jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013:

- Mr. Robert Schwartz, Advent Capital Management LLC, 1271 Ave of Americas, 45<sup>th</sup> Fl., New York, NY 10020 USA.

- Mr. Osbert Hood, 1271 Ave of Americas, 45<sup>th</sup> Fl., New York, NY 10020 USA

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Mr. Robert J. White, Mr. Robert Schwartz, Mr. Osbert Hood.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

400, route d' Esch,

L-1471 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

En qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Pour Advent Global Fund*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012112101/27.

(120151411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

**Horefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 966.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.469.

*Résolution du gérant unique en date du 6 Août 2012*

Le gérant M. Raphaël SAXOD prend la résolution suivante:

- Transférer le siège de la société du 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

M. Raphaël SAXOD

*Gérant*

Référence de publication: 2012111251/14.

(120150450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Hotami Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111252/9.

(120150170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Hotelturist Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 63.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
HOTELTURIST INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2012111253/11.

(120150511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 25.087.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS*  
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012111254/12.

(120150721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Hunza Ventures II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 142.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012111255/14.

(120150339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Berens ICS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 134, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 136.215.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendzwoölf, den einundzwanzigsten August;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

**IST ERSCHIENEN:**

Herr René BERENS, Diplom-Informatiker, geboren in Osburg (Bundesrepublik Deutschland), am 29. Dezember 1969, wohnhaft in D-54317 Riveris, Am Kehrberg 21.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BERENS ICS S.A R.L.", mit Sitz in L-5366 Münsbach, 134, rue Principale, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 136215, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 4. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 614 vom 12. März 2008;

2. Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

3. Dass der Komparent Eigentümer sämtlicher Anteile der Gesellschaft ist.
4. Dass der Komparent, als Alleingesellschafter, (der "Alleingesellschafter"), beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.
5. Dass der Alleingesellschafter erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.
6. Dass der Alleingesellschafter, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.
7. Dass der Alleingesellschafter dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage erteilt.
8. Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-5366 Münsbach, 134, rue Principale, aufbewahrt werden.

Somit hat der unterzeichnete Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft "BERENS ICS S.A R.L." festgestellt.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Münsbach, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Komparent zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. BERENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2012. LAC/2012/39739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012111558/48.

(120151193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

#### **Instacom International S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 21.072.

Die außerordentliche Generalversammlung vom 10. August 2012 hat beschlossen:

- Herrn Jacques-Yves Henckes als Geschäftsführer abzu berufen.
- Herrn Stefan Justinger, geboren am 26.08.1964 in Trier, Bundesrepublik Deutschland, geschäftsansässig in 14, rue Erasme, L-2082 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, bis 2018 zum Geschäftsführer zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. August 2012.

Instacom International S.A. SPF

Max Kremer

Référence de publication: 2012111258/15.

(120150566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

#### **West of England Insurance Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.783.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 27 juillet 2012 que:

- Monsieur Richard Paul Hunter, né le 29 novembre 1953 à Isleworth, Grande Bretagne, demeurant The Old Farmhouse, Petches Bridge, Nr Finchingfield, Essex CM7 4QN, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Michael Dennis Kelleher, né le 20 avril 1954 à Londres, Grande Bretagne, demeurant 77 Twyford Avenue, London, W3 9QD, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;

- Monsieur Mark Howard Pender, né le 19 septembre 1956 à Bath, Grande Bretagne, demeurant 1 Sparrow's End, Newport, Saffron Walden, Essex CB11 3TT, Grande Bretagne est nommé Administrateur;
- Monsieur Chi Man Kwong, né le 16 décembre 1952 à Hong Kong, Chine, demeurant 39A Tower 1, The Waterside, 15 On Chun Street, Mao On Shan, Shatin, Hong Kong, Chine, est nommé Administrateur;
- Monsieur Simon Gerald Parrott, né le 22 janvier 1963 à Brighton, Grande Bretagne, demeurant 7 St John's Road, Farnham, Surrey GU9 8NT, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Peter Edwin Spendlove, né le 13 mai 1954 à Kitale, Kenya, demeurant 76 Kingsmead Road, SW2 3JG Londres, Grande Bretagne est nommé Administrateur et délégué à la gestion journalière;
- Monsieur Richard James Macnamara, né le 1<sup>er</sup> janvier 1957 à Farnborough, Grande Bretagne, demeurant B31, Block B3, Woodgreen Estate, No. 5 Shouson Hill Road à Hong Kong, Chine, est nommé Administrateur;
- Monsieur Robert James Baynes SEARLE, né le 9 février 1952 à Hythe, Grande-Bretagne, demeurant Merricks, Easebourne Street, Upper Easebourne, Mildhurst West Sussex GU29 OBQ, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Anthony Paulson, né le 19 octobre 1966 à Nottingham, Grande Bretagne, demeurant Bakers Cottage, 4 High Street, Bidborough, Tumbidge Wells, Kent TN3 OUI, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Michael Roy Stevenson, né le 04 janvier 1972 à Barking, Grande Bretagne, demeurant 8 Mulberry Hill, Shenfield, Brentwood, Essex, CM15 8JS, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Jerry Westmore, né le 17 décembre 1960 à Bushey, Grande Bretagne, demeurant Sands Lane, Small Dole, West Sussex GN5 9YL, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Mark William Henry Williams, né le 26 mars 1953 à Grimsby, Grande Bretagne, demeurant Clumber House, Morton, Nottinghamshire NG25 OUT, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Madame Carolina Anna Pablietta Lockwood, née le 08 mai 1960, à Perth, Grande Bretagne, demeurant 42 rue des Vignes, L-5442 Lenningen est nommée Administrateur;

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Le mandat de délégué à la gestion journalière prendra fin de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an.

Référence de publication: 2012112527/39.

(120151373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

### **Harmonie Hautcharage A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4910 Hautcharage, 40, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg F 4.180.

#### STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2012 de l'association HARMONIE HAUTCHARAGE, fondée en 1990, a décidé de modifier les statuts de l'année 1990 et de les remplacer par les nouveaux statuts ci-après et de se constituer ainsi en association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 et de ses modifications du 22 février 1984 respectivement du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

#### **Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association prend la dénomination Harmonie Hautcharage, association sans but lucratif. Son siège est fixé à L-4910 Hautcharage, rue de Bascharage 40.

Sa durée est illimitée.

#### **Titre 2. Objet**

**Art. 2.** L'association a pour objet de cultiver l'art musical, de développer et de promouvoir la formation et la pratique musicales, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socio-culturelle. Elle maintient un ou plusieurs corps de musiciens, organisant des concerts ou autres activités culturelles. Elle peut participer directement ou indirectement des associations ou fédérations poursuivant un but analogue.

Dans le cadre de ses moyens, l'association met à la disposition de ses corps musicaux le matériel nécessaire, à savoir notamment les instruments de musique, les partitions musicales, le mobilier adéquat ou tout autre équipement.

L'association ne relève d'aucune obédience ni politique ni religieuse.

**Art. 3.** L'association se compose des membres suivants:

- les musiciens,
- les membres du conseil d'administration,
- les porte-drapeau,

- les mineurs dûment autorisés par ceux qui exercent l'autorité parentale sur eux,
- les membres d'honneurs,
- les membres honoraires,
- et toutes autres personnes se ralliant à l'objet de l'association.

Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

**Art. 4.** La qualité de membre de l'association résulte du paiement des cotisations annuelles.

**Art. 5.** La qualité de membre se perd:

- a) Par démission volontaire;
- b) En cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement;
- c) Par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

#### **Titre 4. Assemblée Générale**

**Art. 6.** Les membres majeurs et les mineurs représentés par les personnes mentionnées à l'article 4 forment l'assemblée générale.

Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à mainlevée, chaque membre dispose d'une seule voix.

**Art. 7.** L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Annuellement les mandats du tiers des membres du conseil deviennent vacants.

**Art. 8.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres figurant sur la dernière liste annuelle en fait la demande écrite.

**Art. 9.** Les convocations contiennent l'ordre du jour tel qu'il est fixée par le conseil d'administration et se font par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 10.** L'assemblée est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts pour lesquels un quorum renforcé de présence est requis. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi/ou les présents statuts pour lesquels une autre majorité est fixée.

Il n'y a pas lieu à vote si le nombre des candidats est inférieur au nombre de postes à pourvoir.

**Art. 11.** Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire général au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

#### **Titre 5. Modification des Statuts**

**Art. 12.** Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

Ainsi l'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il doit être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) La décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

## **Titre 6. Administration**

**Art. 13.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs au moins et de vingt et un membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de trois ans. Le conseil d'administration peut également comprendre des membres mineurs, sans droit de vote mais pouvant être consultés pour toutes les décisions du conseil d'administration. Les administrateurs sortants sont rééligibles. En cas de vacance, le conseil d'administration peut pourvoir provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé. Le tiers du Conseil sera renouvelé chaque année. Si un membre du Conseil d'Administration quitte le conseil avant l'expiration de son mandat, un remplaçant sera élu lors de la prochaine Assemblée Générale pour terminer le mandat du membre sortant.

**Art. 14.** Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents le cas échéant, le secrétaire général, le secrétaire et le trésorier ainsi qu'un trésorier adjoint le cas échéant. Les membres mineurs ne peuvent être nommés aux postes sus-mentionnés, à l'exception des postes d'adjoints.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de la majorité des administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter. Les directeurs des corps musicaux peuvent être convoqués à des réunions du conseil d'administration en tant que conseillers.

**Art. 16.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. En cas de parité de voix, celle du président est déterminante. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

**Art. 17.** A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs majeurs. Pour les quittances la seule signature du trésorier est suffisante. A l'égard des banques, l'association est valablement engagée par la signature de son président ou de son trésorier isolément et sans restriction du montant dans la limite de l'avoir en compte.

**Art. 18.** Le conseil d'administration élabore un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'harmonie, le programme des activités de l'association, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association.

Ce règlement est obligatoire pour tous les membres de l'association.

**Art. 19.** Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 20.** Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «membre donateur». De même peut-il conférer le titre de «membre honoraire» à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association.

## **Titre 7. Exercice Social**

**Art. 21.** L'exercice commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

## **Titre 8. Dissolution**

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée. A défaut, les biens sociaux seront attribués au bureau de bienfaisance de la Commune de Bascharage.

**Art. 23.** Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Dr Danielle Schmit / Mme Chr. Frisch-Erpelding  
*Président / Vice-Président et Trésorière*

Référence de publication: 2012111722/130.

(120150974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**ID-Web, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 83.562.

Les comptes annuels au 31.12.2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111260/10.

(120150535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**ID-Web, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 83.562.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111261/9.

(120150536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**ID-Web, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 83.562.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111262/9.

(120150538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**ID-Web, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 83.562.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111263/9.

(120150539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**ID-Web, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 83.562.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111264/9.

(120150540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**The New Century Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 81.235.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 27 juillet 2012:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de:

- de renommer, pour une nouvelle période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2013, les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Serge KRANCENBLUM, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

\* Monsieur Charles SCHLESSER, Administrateur

\* Monsieur Franz BONDY, Administrateur

- de renouveler DELOITTE Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Président*

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, SGG S.A., 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

*Administrateurs*

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, SGG S.A., 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Charles SCHLESSER, SGG S.A., 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Franz BONDY, Etraph Management S.a.r.l., 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

DELOITTE Audit S.à r.l., 560 Rue de Neudorf, L - 2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012112504/27.

(120151357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

---

**ID-Web, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.562.

Les comptes annuels du 24.08.2001 au 31.12.2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111266/11.

(120150542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Imlove S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 159.901.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 29 mai 2012 à 17h00.*

*Résolutions*

4. L'assemblée générale décide de réélire M. Fulvio Tettamanti et M. Michel Bourkel comme administrateurs délégués et Mme Marie-Aude Sebire comme membre du conseil d'administration. L'assemblée générale réélit aussi la société Gestion & Administration S.A. comme commissaire aux comptes. Le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont élus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Luxembourg en l'année 2015.

Référence de publication: 2012111268/14.

(120150524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**I.T.O. S.à r.l., Immobilière Thibo - Olmedo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111270/10.

(120150390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---